

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) exceptionnel de la DASCO s'est réuni en visio-conférence mardi 27 avril 2021 sous la présidence de Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à l'Éducation, à la petite enfance, aux familles, aux nouveaux apprentissages, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Paris.

7 points étaient inscrits à l'ordre du jour, le premier pour avis, les suivants en communication.

Mise en œuvre du plan de retour à l'activité (PRA) de la DASCO après la période de confinement du 5 avril 2021 et la modification du calendrier scolaire dans le cadre du COVID-19 (pour avis)

Dans le cadre de l'accueil des élèves des écoles en présentiel à compter du 26 avril 2021, ainsi que de celui des collégiens (en demi jauge pour les 4ème et 3ème) et des lycéens (en demi-jauge) en présentiel à compter du 3 mai 2021, la direction a présenté son plan de retour à l'activité (PRA). Ce plan expose les principes d'organisation RH avec notamment une adaptation possible d'une partie des missions des ASEM et des PVP au contexte, les modalités d'entretien des établissements scolaires, l'organisation de la restauration et des temps périscolaires. Il précise aussi les mesures de prévention et de protection associées aux missions exercées dans les établissements (équipements de protection individuelle, utilisation des locaux sociaux).

Les cours d'adultes de Paris reprennent aussi selon les mêmes modalités d'organisation que celles applicables avant les vacances de Pâques.

Un rappel a été fait sur le protocole de signalement des cas COVID et sur le fait qu'il convient de se référer au/ à la référent.e de la CASPE/ du service qui est garant de sa bonne application.

Aucun avis n'a été émis par le CHSCT car l'ensemble des membres se sont abstenus (5 UNSA, 3 CGT, 2 SUPAP).

Bilan de la fréquentation des centres de loisirs de regroupement durant les vacances scolaires

70 centres ont été ouverts en maternelle et élémentaire pour accueillir les enfants des personnels prioritaires.

1764 enfants ont été accueillis la première semaine, 1368 la deuxième. Un mémo explicitant l'organisation a été envoyé aux équipes avec un récapitulatif de suggestions et préconisations d'accueil des enfants, notamment des enfants à besoins éducatifs particuliers. Le taux d'encadrement a permis un accueil dans de bonnes conditions.

La gratuité totale a été appliquée à l'ensemble des familles avec maintien de la restauration par les caisses des écoles.

Le centre de loisirs de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) de Vincennes a ouvert à titre expérimental. 5 CLAP ont également été ouverts. Les activités pédagogiques, avec une majorité d'enfants en situation de handicap, se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Des tests salivaires ont été effectués sur 11 centres de quatre CASPE.

Les modalités RH durant les vacances de printemps : Autorisations spéciales d'absence (ASA) - Mesures sur les congés - Situation des vacataires

Compte-tenu du changement de calendrier scolaire pour les vacances de printemps, les règles applicables aux agents en matière d'autorisation spéciale d'absence

(ASA) et de congés durant cette période ont été rappelées, dans la continuité de ce qui a été présenté en CT central, avec les spécificités DASCO par corps, et en fonction des missions notamment selon qu'elles étaient télétravaillables ou non. Un point a été présenté aussi sur la situation des vacataires. Il a été décidé d'adopter la position la plus favorable à l'agent, et le principe retenu a été de payer les vacataires dont le service a été programmé même s'il n'a pu être accompli en raison du confinement.

Le suivi des cas Covid, la vaccination et les autotests

Des chiffres ont été fournis sur les 4 dernières semaines avec le constat d'une nette diminution des cas avérés et cas contacts à la DASCO depuis début avril). Des données sur les cas positifs depuis le début de la crise en mars 2020 ont été aussi fournies.

Trois dispositifs sont en place:

- ✓ Une campagne de tests salivaires dans les écoles, pilotée par l'Éducation nationale, la DASES et les autorités sanitaires, qui se poursuit ;
- ✓ Une vaccination facilitée pour les personnels de 55 ans et plus exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée. Ils peuvent bénéficier de la vaccination Astra Zeneca via des créneaux dédiés, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide, indépendamment de leur lieu de résidence ou d'exercice professionnel ;
- ✓ Des autotests mis à disposition progressivement à compter de début mai pour que les agents qui le souhaitent puissent effectuer jusqu'à deux tests par semaine. Il s'agit de tests antigéniques dont le prélèvement (nasal) et la lecture du résultat peuvent être réalisés seul

En parallèle, il a été rappelé que tous les agents de plus de 55 ans peuvent bénéficier de la vaccination chez leur médecin ou pharmacien, les agents présentant un des risques de vulnérabilité peuvent bénéficier d'une vaccination à l'Hôtel Dieu par le biais du service de médecine préventive (inscription DRH-vaccinationCOVID@paris.fr, avec prescription du médecin traitant), enfin les agents de la Ville âgés de 60 ans et plus sont éligibles à la vaccination Pfizer en centres de vaccination ambulatoires depuis le 16 avril 2021.

Les mesures de protection des agents : Équipements de Protection Individuelle, Masque FFP2

Des livraisons récurrentes (tous les 2 mois) sont assurées dans les écoles et pour les centres de loisirs (masques chirurgicaux, gel hydro alcoolique et gants). Des masques tissus « trajet » UNSC1 ont été délivrés aux personnels. Des masques inclusifs sont fournis aux personnels Ville de Paris accueillant des enfants à besoin particulier. Des masques FFP2 sont fournis dorénavant à tous les agents travaillant auprès des enfants de niveau maternelle, non masqués, en écoles maternelles et polyvalentes. Pour les opérations de désinfection lors d'activités pédagogiques, des lingettes répondant aux normes sanitaires sont livrées dans les écoles (paquets de 100 lingettes) pour les REV et PVP.

Représentants du personnels présents au CHSCT

- Titulaires :

M. Mario FERREIRA (UNSA), M. Pierre RAYNAL (UNSA), Mme Denise LEPAGE (UNSA), M. Sébastien CHOQUE (UNSA), Mme Jacqueline NORDIN (CGT), M. Vincent ACHERON (CGT), Mme Antoinette CELLIER (SUPAP-FSU), M. Mehdi DEHMANI (SUPAP-FSU)

- Suppléantes prenant part au vote :

Mme Corinne PERROUX (UNSA), Mme Béatrice BIQUE (CGT)